



Joinville, le 27 janvier 2013

Michel LAVAL
22 Bis Quai du Barrage
94340 Joinville-le-Pont

À l'attention de Monsieur Olivier Dosne, Maire de Joinville

Monsieur le Maire,

Le Comité Consultatif Environnement (CCE) a été créé, sur une suggestion des écologistes, par une délibération du Conseil Municipal en date du 03/02/2009. Organisme non partisan et paritaire regroupant élus, représentants associatifs et experts, sa vocation était d'étudier tous les projets relatifs à l'environnement et au développement durable, en collaboration avec les Services Techniques Municipaux.

La part que notre commune doit prendre dans des actions face à des défis environnementaux aussi importants que la lutte pour la modération du changement climatique, l'efficacité énergétique et la préservation de la biodiversité, faisait explicitement partie de ses objectifs.

Le CCE, non décisionnaire, transmettait au Conseil Municipal ses dossiers, une fois finalisés. C'est une délibération votée par le Conseil Municipal qui faisait qu'un projet pouvait devenir une réalité. Dans un premier temps, ce système a bien fonctionné, et donné des résultats utiles à l'intérêt général.

Le règlement du Comité Consultatif Environnement, voté le 03/02/2009 et confirmé le 08/02/2011, prévoyait explicitement que vous vous engagiez à convoquer le CCE au minimum une fois par trimestre, directement ou par l'intermédiaire de votre maire-adjoint en charge des finances et du développement durable, président du CCE comme représentant du collège des élus.

Force est de constater que la dernière réunion du CCE remonte à plus d'un an (13/12/2011). La réunion convoquée (après plusieurs reports) le 05/04/2012 a été brutalement annulée le jour même, sans explication convaincante. Le maire-adjoint chargé du développement durable m'a depuis lors fourni oralement maintes assurances rassurantes, mais qui n'ont jamais été suivies d'effet.

Nous constatons par ailleurs que la Municipalité a renoncé à toute ambition dans la lutte contre le réchauffement climatique, et de façon générale ne considère plus l'environnement que comme un sujet de communication, mais certainement pas comme un investissement sérieux.

Puisque vous n'avez pas tenu vos engagements, les écologistes se refusent à cautionner ce qui n'est plus qu'un leurre à l'attention des citoyens de notre commune.

Par la présente, nous démissionnons donc du Comité Consultatif Environnement.

Nous vous prions d'accepter l'expression de notre considération écologiste et citoyenne,

Michel LAVAL

Vice-Président du Comité Consultatif Environnement,



Joinville, le 27 janvier 2013

Alain MESTRE
10, av. Guy Môquet
94340 Joinville-le-Pont

À l'attention de Monsieur Olivier Dosne, Maire de Joinville

Monsieur le Maire,

Le Comité Consultatif Environnement (CCE) a été créé, sur une suggestion des écologistes, par une délibération du Conseil Municipal en date du 03/02/2009. Organisme non partisan et paritaire regroupant élus, représentants associatifs et experts, sa vocation était d'étudier tous les projets relatifs à l'environnement et au développement durable, en collaboration avec les Services Techniques Municipaux.

La part que notre commune doit prendre dans des actions face à des défis environnementaux aussi importants que la lutte pour la modération du changement climatique, l'efficacité énergétique et la préservation de la biodiversité, faisait explicitement partie de ses objectifs.

Le CCE, non décisionnaire, transmettait au Conseil Municipal ses dossiers, une fois finalisés. C'est une délibération votée par le Conseil Municipal qui faisait qu'un projet pouvait devenir une réalité. Dans un premier temps, ce système a bien fonctionné, et donné des résultats utiles à l'intérêt général.

Le règlement du Comité Consultatif Environnement, voté le 03/02/2009 et confirmé le 08/02/2011, prévoyait explicitement que vous vous engagiez à convoquer le CCE au minimum une fois par trimestre, directement ou par l'intermédiaire de votre maire-adjoint en charge des finances et du développement durable, président du CCE comme représentant du collège des élus.

Force est de constater que la dernière réunion du CCE remonte à plus d'un an (13/12/2011). La réunion convoquée (après plusieurs reports) le 05/04/2012 a été brutalement annulée le jour même, sans explication convaincante. Le maire-adjoint chargé du développement durable a depuis lors fourni oralement maintes assurances rassurantes, mais qui n'ont jamais été suivies d'effet.

Nous constatons par ailleurs que la Municipalité a renoncé à toute ambition dans la lutte contre le réchauffement climatique, et de façon générale ne considère plus l'environnement que comme un sujet de communication, mais certainement pas comme un investissement sérieux.

Puisque vous n'avez pas tenu vos engagements, les écologistes se refusent à cautionner ce qui n'est plus qu'un leurre à l'attention des citoyens de notre commune.

Par la présente, nous démissionnons donc du Comité Consultatif Environnement.

Nous vous prions d'accepter l'expression de notre considération écologiste et citoyenne,

Alain MESTRE

